



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 avril 2023

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance de ce jour, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
David Payot



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : ment.